

PARTAGE D'EXPÉRIENCE

Effondrement d'un plancher dans un pavillon

Contexte opérationnel

Le mercredi 7 novembre 2018, le CTA reçoit un appel pour l'effondrement d'un plancher dans un pavillon, une personne se trouve alors dans la pièce.

Moyens au départ



Situation à l'arrivée

- . Effondrement de la dalle du plancher d'une chambre de 15 m² dans un vide sanitaire de 2 mètres de profondeur
- . Une personne consciente se trouvait sur la dalle effondrée.
- . Nombreuses personnes dans l'enceinte du pavillon en simple rez de chaussée avec sous-sol : 4 enfants dans le jardin, 4 personnes au sous-sol.

Moyens en renfort



Réactions immédiates

- . Abordage de la victime pour bilan.
- . Evacuation du pavillon.
- . Coupure des énergies : eau, gaz, électricité.

Points particuliers

- . Travaux en cours pour l'agrandissement de certaines parties du pavillon.
- . Modification de la structure bâtementaire sans prise en compte des techniques élémentaires de construction.
- . Modifications d'accès et créations de dalles sans répartition des charges.

Actions réalisées

- . Demande de renfort CESD + CYNO.
- . Mise en place d'un PRV (pavillon voisin).
- . Demande d'un élu sur les lieux
- . Reconnaissance conjointe par l'équipe sauvetage déblaiement et l'équipe cynotechnique pour lever le doute sur la présence de victimes sous la dalle.
- . Lecture des désordres sur le bâtiment.
- . Mise en place d'étais pour renforcer les parties fragilisées et sécuriser les actions des sapeurs-pompiers.
- . Découpe de la dalle béton et déblaiement des gravats.



Bilan

- . 1 victime en urgence relative dirigée sur le centre hospitalier de secteur.
- . Procédure de péril imminent engagé par le maire avec relogement de la famille.

Éléments défavorables

Les occupants du pavillon ne parlent pas français.

Nombreuses personnes dans la cour du pavillon à l'arrivée des secours : difficulté pour recenser les occupants des lieux.

Accès difficiles pour la berce SD dans des rues étroites.

Circulation dense.

Travail en sous-sol.

Pas d'engagement immédiat de l'équipe cynotechnique à la demande du COS : équipe prévue initialement en entraînement hors département.

Éléments favorables

Une seule personne dans la pièce lors de l'événement.

Partie sous l'effondrement inoccupée, pas de victime ensevelie.

Circulation dans la rue arrêtée rapidement par la police.

Intervention de jour.

Pas de panique des occupants.

Intervention rapide des élus locaux.

Ce qu'il faut retenir

- Si une équipe cynotechnique n'est pas déjà déclenchée, la demander immédiatement en cas de risque de personnes ensevelies et pour lever le doute, une demande de renfort à la zone de défense et de sécurité peut être faite par le CODIS.
- Réaliser un périmètre large pour pallier les risques d'effondrement de structure.
- En cas d'absence de victime, ne pas s'engager et attendre les équipes spécialisées.

Pour aller plus loin...

[Règlement d'emploi sauvetage-déblaiement](#)



[Règlement opérationnel " cynotechnie "](#)



Le directeur départemental,

Signature
Pour le directeur empêché
le directeur départemental adjoint

Colonel Stéphane CONTAL

FOCUS sur l'équipe spécialisée sauvetage déblaiement

Introduction

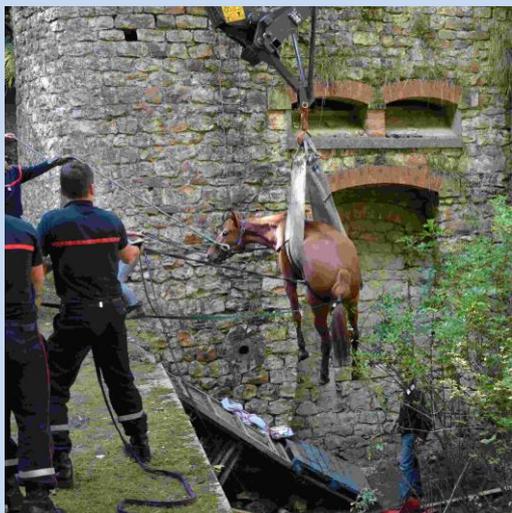
La spécialité sauvetage déblaiement permet d'intervenir en matière de reconnaissance, de recherche, de dégagement, de sauvetage, de secours, d'étalement, de sécurisation et d'évaluation d'un site lorsque les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison des risques présentés.

Missions

Le champ d'action de la spécialité s'est considérablement étendu avec l'arrivée de nouveaux matériels de reconnaissance, de découpe/perçement, de manœuvre de force et de sécurisation.

Par ailleurs, les sapeurs-pompiers sont de plus en plus souvent saisis pour des missions de conseils concernant des bâtiments qui menacent ruine. L'objet principal de cette évaluation bâtiminaire étant l'évaluation qualitative des dommages structurels, elle doit avoir en toutes circonstances pour objectif principal et unique la mise en sécurité des personnes. Ces évaluations d'urgence ne se substituent en aucun cas aux expertises approfondies et mandatées réalisées par les experts du domaine (ingénieurs, architectes...).

Les SDE2 et SDE3 sont formés pour les manœuvres de force : déplacement de charge mais aussi mise en sécurité ou manœuvre de force sur ascenseur.



En lien avec le vétérinaire, la spécialité SD intervient également sur le déplacement des gros animaux.

Élément de reconnaissance :

Personnels : 1 SDE3 + 1 binôme SDE2/SDE1)

Matériel : caméra filaire, géo-stéréophone (ASB 8) et sa masselotte, éclairage individuel des agents.

Déclenchement seul ou en renfort :

- Lorsque prévu à l'organigramme des départs,
- Sur décision de l'officier de permanence ou du COS.



Au-delà du risque courant, la spécialité s'est engagée depuis 2014 dans une démarche d'accréditation, obtenu en 2017, sous l'égide du secrétariat INSARAG (lui-même intégré dans l'organisation des Nations Unies)

Ainsi un détachement de 64 personnels issus des 5 services d'incendie et de secours de la zone de défense et sécurité de Paris peut être projeté et intégré dans l'organisation d'une opération extérieure, avec une autonomie de 10 jours.